

CLUBS de PÉTANQUE du TRÉGOR 22 PJP

PCL Lannion - CPP Perros Guirec - PP Plestin Les Grèves - PCPG Plouisy - PCP Plourivo - PSC Saint Clet - ASTP Tréguier



RÈGLEMENT 2020 « AMICAUX de PÉTANQUE du TRÉGOR 22 » - « Ax.T.22 »

Article 1 : Les « Amicaux de Pétaque du Trégor 22 » sont des concours avec un classement final réservés aux joueurs de pétaque de 50 ans & +, licenciés FFPJP dans un des clubs du Trégor 22 (voir liste ci-dessus) ~~-& de clubs limitrophes au Trégor (Callac, Lanmeur, Plouigneau, ...)~~. Ces clubs ne doivent pas déjà participer, dans leur secteur, à des concours similaires aux Amicaux du Trégor.

Le nombre de concours attribués à chaque club se fait suivant la participation des joueurs de l'année précédente.

Article 2 – Formules des concours : les concours sont organisés en doublettes

- formées (D) pour **1/3**, possibles non homogènes (1+1), **si possible** en G/G avec logiciel Gelisko
 - Pour le classement, il faut tenir compte : 1* nombre parties gagnées ; 2* ordre matchs gagnés ; 3* goal-average.
 - Si nombre impair, l'équipe tombant contre un « X » remporte la partie 13/7.
 - Si joueur seul, il est permis de former une triplette si l'équipe intéressée et le club recevant sont d'accord.
 - **Toute personne refusant de jouer avec une autre sera exclue des Ax.T.22 pour l'année en cours.**
- à la mêlée tournante (DMT) **également** pour **2/3**.
 - Si total d'inscrits pas divisible par 4, il faudra former 1 (ou 2 ou 3) triplettes pour arriver à un nombre pair d'équipe.

Les parties se jouent **soit en 13 points** (Lannion, Plestin, Plourivo & Tréguier), **soit 50 min + 2 mènes** (Perros & Plouisy).

Article 3 – Calendrier : les Ax.T.22 sont organisés de début mars à fin octobre, les deux 1^{ers} concours se déroulant à Lannion, puis en alternance dans les autres clubs, avec une pose en juillet & août, le dernier concours (fin octobre) se déroulant à tour de rôle dans un club du Trégor 22.

Cela fait environ 25 concours en tout sur toute la saison.

Les concours sont habituellement organisés le jeudi, mais, lors de l'établissement du calendrier, il est possible de les décaler au mardi, mercredi ou vendredi. Si les conditions météo l'exigent, il est possible de transférer le concours à Lannion.

Article 4 – Inscriptions, Prix & Organisation.

Frais inscriptions = 4€ par joueur. Si moins de 9 doublettes inscrites, le concours est annulé.

Horaires d'été : ~~fin des inscriptions 14h, jet du but 14h15~~. Horaires d'hiver : ~~fin des inscriptions, jet du but 14h~~.

Sauf cas de force majeure, celui (ou ceux) qui partent avant la fin d'un concours seront exclus des Ax.T.22 pour le reste de l'année.

A la fin de chaque partie, les 2 équipes doivent **IMPÉRATIVEMENT** donner ensemble leur résultat à la table de marque. **En cas d'oubli à la dernière partie, ce sera 0 (zéro) points aux 2 équipes pour le concours du jour.**

Les mises sont reversées en totalité à chaque concours à tous les joueurs ayant gagné 4 & 3 parties (tableau existant). Le club recevant doit mettre l'appoint pour qu'ils (les joueurs à 3 parties gagnées) reçoivent un prix. La liste des prix doit être affichée.

Article 5 – Résultats & Classement général.

Les clubs doivent transmettre la liste des inscriptions & les résultats au responsable au plus tard le lendemain du concours.

Résultats concours : 5 points pour 4 parties gagnées ; 4 pts pour 3 pg ; 3 pts pour 2 pg ; 2 pts pour 1 pg ; 1 pt pour 0 pg ;
+ 1 pt pour le vainqueur du concours ; + 1 pt pour la 1ère féminine (si elle n'est pas déjà vainqueur) ;
3 pts pour les bénévoles (ces points ne se cumulent pas si le bénévole participe au concours), maxi 1 à la table de marque & 1 à la buvette, leurs noms doivent être notés sur la feuille de résultat.

Si égalité à la fin de l'année, priorité à celui qui a gagné le + de concours, puis à celui qui a marqué le + de points en DMT.

Article 6 – Journée finale : Récompenses, apéritif & repas servi sous le local du club recevant après le concours final :

- Récompenses & apéritif : des lots (genre panier garni, ...) sont remis aux trois 1^{ers} au classement général et aux trois 1^{ères} féminines. les clubs participent à l'achat des lots & de l'apéro (**210€ /7 environ**) pour un montant de **30€** par clubs & par an (**y compris la participation au repas du responsable des Ax.T.22**).
- Repas (froid ou chaud, suivant proposition du club) servi après la remise des récompenses. Les joueurs participent au repas (7€ à 12€ / pers). Les réservations sont transmises par les clubs au plus tard lors de l'avant-dernier concours.

Article 7 : Modifications au règlement : lors de chaque réunion annuelle (1ère quinzaine de décembre) des Clubs du Trégor, des modifications pourront être apportées à ce règlement sur proposition d'un (ou plusieurs) Président(e)s des Clubs : 2020 à Perros, 2021 à St Clet, 2022 à Tréguier, 2023 à Lannion, 2024 à Plestin, 2025 à Plouisy, **2026 à Plourivo** ...

Article 8 – hormis les articles ci-dessus, le règlement FFPJP est à prendre en référence.

Fait le 07 déc 2019 suite à la réunion des clubs du Trégor 22 du sam 07 déc 2019 à Paimpol

Lannion <u>Yannick Delaizir</u>	Perros <u>Lionel Laisney</u>	Plestin <u>Jacques Quevreur</u>	Plouisy <u>Pascal D'Haëne</u>	Plourivo <u>Régis Boutin</u>	St Clet <u>Bernard Floury</u>	Tréguier <u>André Tilly</u>
---	--	---	---	--	---	---------------------------------------